

# Présentation de la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

Novembre 2022-Présentation Webinaires



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE  
Caisse des Dépôts



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**01** Principes de la réforme

**02** Ce qui reste inchangé

**03** Calendrier de la plateforme

**04** Processus de la plateforme

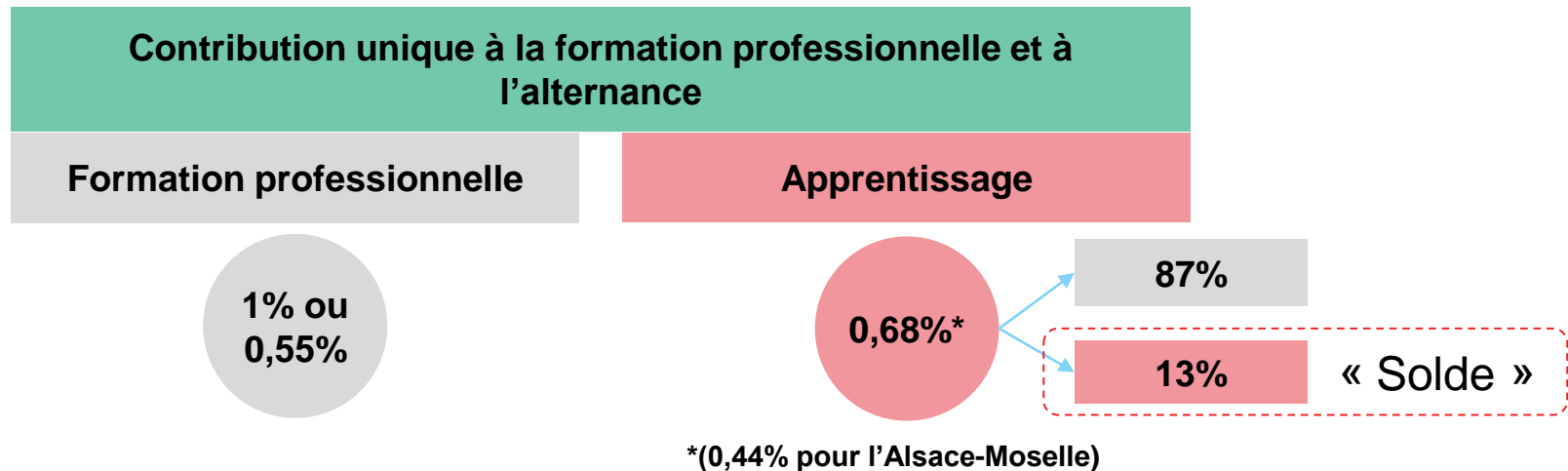
**05** Vos questions

# 01

## Principes de la réforme

# Le solde de la taxe d'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

Depuis la Loi de 2018, la CUFPA est composée de deux parts :



**Le « solde de la taxe d'apprentissage est constitué :**

« 1° Des dépenses réellement exposées afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, **hors apprentissage**, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire ; (→ versements pécuniaires)  
2° Des subventions versées au centre de formation d'apprentis sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées. » (art. L.6241-4 du code du travail) (→ versements en nature)

# Les acteurs et parties prenantes

## Les bénéficiaires



Etablissements  
et leurs usagers

Employeurs

## Les opérateurs

ACOSS

sa  
santé  
famille  
retraite  
services

GRUPE

Caisse  
des Dépôts

Collecteurs

Caisse des  
Dépôts

## Le mandataire



L'Etat

# Les principes fondateurs de la plateforme



## Neutralité

Mettre en visibilité les organismes habilités à percevoir le solde grâce à une information structurée sans promouvoir un établissement ou une offre par rapport à une autre



## Transparence

Produire des connaissances sur le reversement du solde



## Sécurité

Offrir un accès à la plateforme sécurisé aux établissements et entreprises



## Facilité

Proposer un service ergonomique aidant les employeurs à formaliser leurs choix et leur offrant, dans une logique de parcours global, un accompagnement de bout en bout pour le reversement du solde

## Le mandat confié à la Caisse des Dépôts (CDC)

Les articles L. 6131-4, L. 6131-5 et L.6241-2 du code du travail mandatent la Caisse des dépôts et consignations :

« La Caisse des dépôts et des consignations est chargée d'**affecter les fonds, pour le compte de l'employeur, aux établissements destinataires**, dans les conditions définies au II de l'article L. 6241-2 du présent code. A cette fin, elle mutualise les ressources dès leur réception, au sein du fonds dédié dont **elle assure la gestion administrative, financière et comptable** dans un compte spécifique ouvert dans ses livres. »

« Les établissements destinataires de cette part sont désignés par l'employeur, [...], au moyen d'un **service dématérialisé** mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations ; »

A red outline of a house-like shape, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a diagonal line on the right that meets the top of the vertical line. The interior of the shape is white.

**02**

**Ce qui reste inchangé**



# Une volonté de stabilité



L'article L. 6241-5 du code du travail est inchangé et précise les 13 catégories de bénéficiaires.



Les listes régionales et la liste nationales restent en vigueur et sont publiées annuellement.



La relation de partenariat établissement-entreprise se poursuit au-delà de la plateforme.



Il est possible de suivre l'avancement de la campagne sur la plateforme.

# Quelle plus value pour les établissements ?

Il n'est plus nécessaire de transmettre de reçu libératoire aux entreprises.



Un fichier d'export des versements réalisés avec l'identification des entreprises sera disponible.



designed by freepik

Un outil unique, centralisé et partagé pour plus de simplicité.

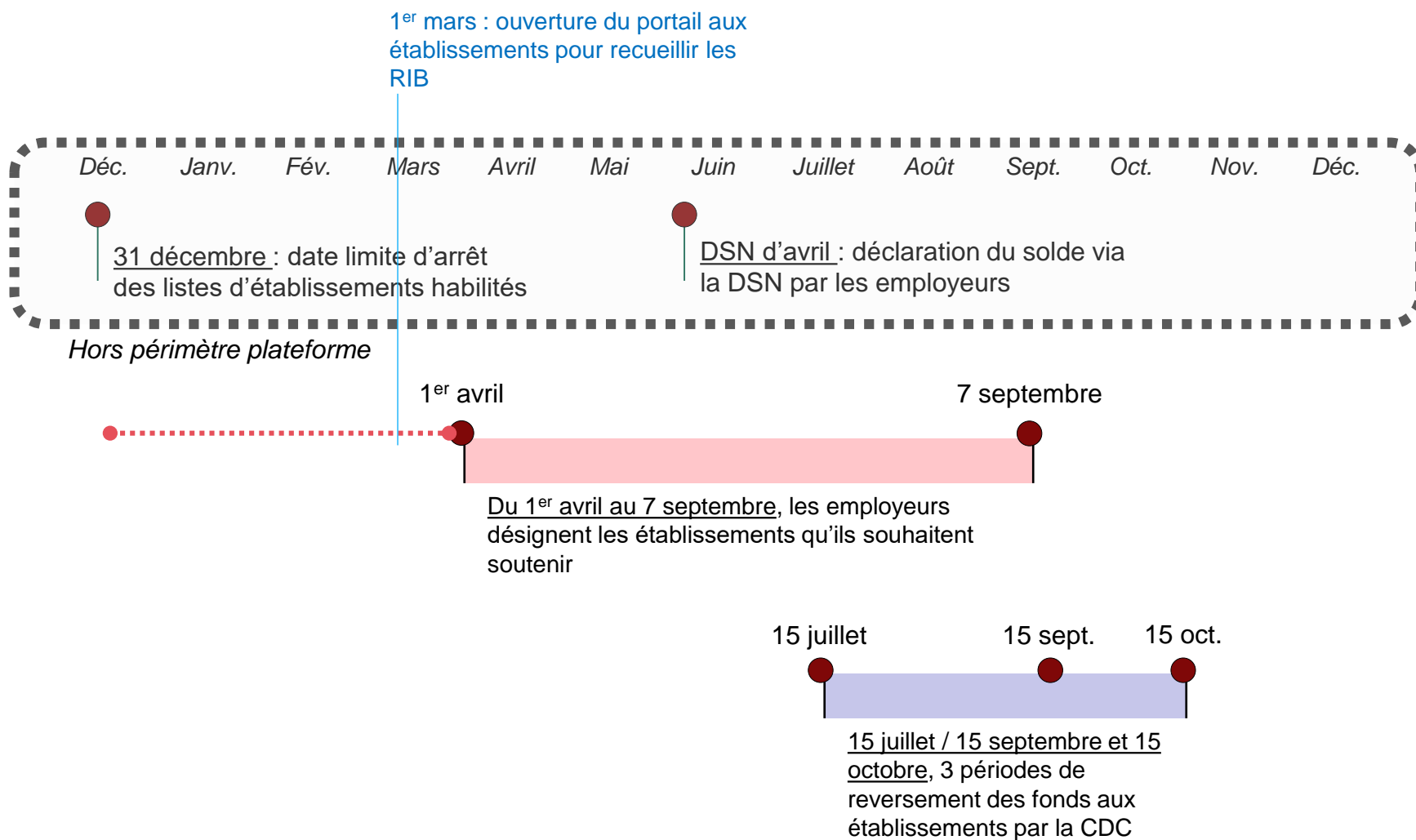


DATABASE DEVELOPER

**03**

**Calendrier de la plateforme**

# Calendrier de la plateforme





**04**

**Processus de la plateforme**

# L'accès à la plateforme

# Accès à un portail d'information public

♣ Accessibilité



SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage



[Accueil](#) [Actualités](#) [Établissement bénéficiaire](#) [Entreprise assujettie](#) [Réglementation](#)

## Connexion à l'espace privé

### Entreprise assujettie

SE CONNECTER



#### Actions associées

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations à soutenir
  - Suivre les versements réalisés aux établissements

### Etablissement bénéficiaire

SE CONNECTER



#### Actions associées

- Renseigner un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour recevoir les fonds fléchés par les entreprises
  - Renseigner le site internet permettant de présenter mon établissement
    - Trouver une synthèse des fonds attribués

# Connexion / habilitation via Net Entreprises grâce à mon Siret



SOLTêA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage



Je me connecte avec mes identifiants Net-Entreprises

Número de Siret

14 chiffres

Nom

Prénom

Nom inscrit via Net-Entreprise

Mot de passe

8 caractères dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

[Se connecter](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Je ne connais pas mes identifiants Net-Entreprises

Pour accéder au portail, vous devez posséder un compte Net-Entreprises.

Si ce n'est pas le cas, veuillez cliquer ci-dessous

[▶ Accéder à Net-entreprises.fr](#)



Besoin d'aide ? Retrouvez des guides d'utilisation sur Net-entreprises ou contactez l'assistance Net-entreprises au 0 820 000 516 ou via leur site internet.

Donnant accès à un espace sécurisé privé, accessible à plusieurs personnes au sein d'un même établissement.



**Les actions à effectuer en  
tant qu'établissement**

## Seule action indispensable : la saisie des coordonnées bancaires

1. L'établissement y retrouvera toutes les informations issues des listes transmises par les services instructeurs qui auront été préremplies;
2. La seule action à effectuer sur la plateforme pour percevoir le solde de la taxe d'apprentissage est la saisie des coordonnées bancaires;
3. Celle-ci se fera de manière sécurisée grâce à la transmission d'un code secret qui sera à renseigner sur la plateforme pour pouvoir ajouter un RIB.  
Ce code secret sera transmis au contact figurant dans les listes (adresse postale).  
**Sans saisie du RIB, aucun fond ne pourra être reversé.**
4. Une fois les fléchages clos et les virements opérés (mi-juillet, mi-septembre et mi-octobre), l'établissement pourra retrouver la synthèse des montants perçus au titre du solde de la taxe d'apprentissage et les employeurs contributeurs.

# Fiche établissement – Saisie des coordonnées bancaires

## Saisie d'un code secret transmis par voie postale pour pouvoir renseigner vos coordonnées bancaires

### Coordonnées bancaires votre établissement

Les crédits qui vous sont attribués par les employeurs sont versés par la Caisse des dépôts sur le compte que vous indiquez ce-dessous. Vous pouvez les modifier à tout moment

Afin de protéger votre compte, nous souhaitons nous assurer que c'est bien vous qui essayer de modifier vos coordonnées bancaires.

Un courrier a été envoyé à l'adresse de votre établissement indiqué plus haut contenant un code secret de 6 chiffres. Celui-ci doit être renseigné à chaque modification des coordonnées bancaires de votre établissement

Attention : Si le code n'est pas valide, nous ne pourrons pas enregistrer vos coordonnées bancaires.

#### Saisissez le code secret

[Je n'ai pas reçu le code secret](#)

### Vos coordonnées bancaires

#### Titulaire du compte

#### IBAN

Le format n'est pas reconnu. L'IBAN doit contenir 27 caractères

# Fiche établissement

Chaque établissement bénéficie d'une fiche pré-remplie depuis les données figurant dans les listes d'habilitation.

[ACCESSIBILITÉ](#) | [AIDE](#) | [L.DUPONT](#)

[ACCUEIL](#) | [FICHE ÉTABLISSEMENT](#) | [SUIVI DES VERSEMENTS](#)

[Accueil](#) > Fiche établissement

## ← Fiche établissement

[PARTAGER MA FICHE](#) [VISUALISER MA FICHE](#)

### Coordonnées de votre établissement [FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION](#)

Les informations suivantes sont celles que vous avez renseignées lors de votre demande d'habilitation auprès des services compétents.

*Vous pouvez demander leur modification en cliquant sur « Faire une demande de modification ». Votre demande sera soumise à l'autorité compétente.*

Nom : École de production industrielle de couture et confection  
Sigle : EPICC

Adresse : 139 rue des Arts  
Commune : Roubaix  
Code postal : 59100

SIRET : Non renseigné  
Code UAI : 0597234T

Téléphone : 03 74 09 88 12  
Mail : contact@epicc59.fr

# Fiche établissement - Absence de coordonnées bancaires

Accueil > Fiche établissement

← Fiche établissement

Les coordonnées bancaires de votre établissement ne sont pas encore renseignées. Sans ces informations, la Caisse des Dépôts ne pourra pas vous verser les qommes qui vous reviendraient [Je renseigne les coordonnées bancaires de mon établissement](#) →

Partager ma fiche

Visualiser ma fiche

## Coordonnées de votre établissement

Faire une demande de modification

Les informations suivantes sont celles que vous avez renseignées et qui sont issues des listes préfectorales ou nationale.

**i** Si vous constatez une erreur, vous pouvez faire une demande de modification

Nom : Ecole de production industrielle de couture et Confection  
Sigle : EPICC

Adresse : 139 rue des Arts  
Commune : Roubaix  
Code postal : 59100

Code UAI : 0597234T  
SIRET : Non renseigné

Mail : contact@epicc59.fr  
Téléphone : 03 74 09 88 12

## Contact(s)

Complétez votre fiche en ajoutant un où des contacts

Modifier

Non renseignés

# Fiche établissement

Les formations éligibles liées à chaque établissement sont consultables à partir de la fiche établissement.

## Vos formations éligibles

[FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION](#)

Les entreprises ont la possibilité d'attribuer le solde de la taxe d'apprentissage soit à votre établissement ou une de ses composantes, soit spécifiquement à une ou plusieurs de vos formations.

Vous avez 30 formations éligibles au solde de la taxe d'apprentissage.

Intitulé de la formation	Titre du diplôme	Niveau de diplôme	Code RNCP
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240
CAP	Métriers de la mode - vêtement flou	3	50024240

Résultats : 1-10 sur 30 |◀ < > ▶

# Fiche établissement

Un lien vers le site de l'établissement et des noms de contacts peuvent être ajoutés par les établissements à partir de leur espace personnel.

## Contact(s)

MODIFIER

Complétez votre fiche en ajoutant un ou des contact(s).

---

### Contact supplémentaire 1 :

Prénom : Élodie

Nom : Mailly

Fonction : Responsable communication

Adresse mail : elodie-mailly@epicc59.fr

Téléphone : 01 67 67 06 81

### Contact supplémentaire 2 :

Prénom : Thomas

Nom : Morin

Fonction : Responsable administratif

Adresse mail : thomes-morin@epicc59.fr

Téléphone : 01 67 67 06 81

## Site(s) internet

MODIFIER

Ajoutez un ou des liens concernant votre établissement.

---

Non renseigné

# Fiche établissement – Suivi des versements

Page de suivi des versements accessible à compter des premiers virements

Accueil > Suivi des versements

## ← Suivi des versements

Campagne 2022 ▾

Retrouvez ci-dessous le ou les versements effectués au bénéfice de votre entreprise.

Date du versement	Montant	Origine	État
15/07/2022	17 530 euros	22 entreprises	Payé
15/09/2022	250 euros	4 entreprises	En cours

Montant total : 17 780 €

## Détail des contributions

Retrouvez la liste des entreprises contributrices.

🔍 Recherche par raison sociale ou numéro de SIRET

EXPORTER LE TABLEAU

Raison sociale ▾

SIRET

Montant en euros ▾

Détail de l'attribution

Date de versement ▾



# Fiche établissement – Détail des contributions

## Liste des entreprises ayant effectué des fléchages vers l'établissement

### Détail des contributions

Retrouvez la liste des entreprises contributrices.

Recherche par raison sociale ou numéro de SIRET

EXPORTER LE TABLEAU

Raison sociale ↓	SIRET	Montant en euros ↓	Détail de l'attribution	Date de versement ↓
GALLIMARD	08475938595035	3 843 €	Établissement	15/07/2022
LEVI'S	44069771200063	2 350 €	Formation I	15/07/2022
FERMOB	44069771200063	1 350 €	Formation II	15/07/2022
LENOTRE	81457764900027	400 €	Formation I	15/07/2022
GERMINALE	81457764900027	50 €	Formation II	15/07/2022
THÉÂTRE DES CHAMPS ELY...	44069771200063	44 €	Établissement	15/07/2022
WEDOGIF	84484072800043	42 €	Établissement	15/07/2022
GALLIMARD	08475938595035	33 €	Formation I	15/07/2022
DELICE JUSSIEU	44069771200063	25 €	Formation II	15/07/2022
L'ECURIE	81457764900027	25 €	Formation I	15/07/2022

# Fiche établissement – Visualisation d'une campagne

## Bilan annuel et pluriannuel des contributions reçues

Campagne **LES 5 DERNIÈRES ANNÉES** ▼

Retrouvez ci-dessous le ou les versements effectués au bénéfice de votre entreprise.

Année du versement : **2022** Montant : **17 780 euros** ▼

Année du versement : **2021** Montant : **16 420 euros** ▼

Année du versement : **2020** Montant : **0 euro**

Année du versement : **2019** Montant : **18 034,43 euros** ▲

Date du versement	Montant	Origine	État
15/07/2022	17 530 euros	22 entreprises	Payé
15/09/2022	250 euros	4 entreprises	Payé
15/10/2022	254,43 euros	Répartition nationale du reliquat de crédits non affectés par les employeurs concernés. <a href="#">En savoir plus</a> 	Payé

Montant total : **18 034,43 €**

Année du versement : **2018** Montant : **14 763 euros** ▼

**Comment l'entreprise pourra  
t-elle rechercher un  
bénéficiaire sur la  
plateforme ?**

## L'accès à un moteur de recherche garantissant neutralité et transparence

Une fois connectée sur la plateforme SOLTéA, l'entreprise accède à un moteur de recherche ;

Elle peut choisir d'affecter le montant de son solde à :

- Un ou plusieurs établissement(s) relevant de différentes catégories;
- Une ou plusieurs formation(s) éligibles au sein de cet établissement
- Une composante de l'établissement (identifiée par son UAI)
- Une ou plusieurs formation(s) éligibles au sein de cette composante

*NB: le virement sera toujours à destination de l'établissement (identifié par son Siret et ses coordonnées bancaires)*

La recherche peut s'effectuer par Siret, Raison sociale, UAI, Code RNCP, Intitulé de diplôme ou niveau de diplôme ainsi que par localisation.

L'entreprise choisit ensuite le niveau de son fléchage et répartit ses crédits en pourcentage.

# Le moteur de recherche pour les entreprises

Permet d'accéder aux établissements, composantes et formations éligibles

## Recherche établissement

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

Ville

Département

Sélectionnez un département dans la liste

Distance : 0 à 150 km



### Recherche d'établissement avec une formation

Intitulé de la formation

Titre du diplôme

Niveau de diplôme

Sélectionnez un niveau de diplôme dans la liste

A red outline of a pentagon shape, with the top-right corner cut off by a diagonal line. The shape is positioned on the left side of the slide.

**05**

**Vos questions**

**Avez-vous des questions ?**

## En bref

Pour bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage, il vous suffit de...



Renouvelez son **habilitation** auprès du service instructeur compétent en fournissant l'ensemble des éléments nécessaires (Siret, UAI, Code RNCP, coordonnées...);



Se connecter sur SOLTéA dès le **1er mars 2023** pour saisir vos coordonnées bancaires ;



Suivre les versements qui pourraient intervenir dès le **15 juillet 2023**.



Il n'est plus nécessaire de fournir un **reçu libératoire** à destination des entreprises contributrices, la collecte de la taxe étant effectuée directement par les Urssaf et CCMSA par le biais de la DSN des entreprises.



# Webinaires nationaux

**N'hésitez pas à vous inscrire aux webinaires nationaux d'information sur le projet qui auront lieu le:**

**Mardi 15 Novembre de 14h à 15h30**

**Jeudi 24 Novembre de 10h30 à 12h**

**Mardi 29 Novembre de 15h00 à 16h30**

**Lundi 05 Décembre de 14h30 à 16h00**

**Inscriptions à partir du lien :**

**[https://livee.com/chat/cdc-novembre2022/s\\_750271](https://livee.com/chat/cdc-novembre2022/s_750271)**

**Merci de votre participation nombreuse**



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE

[caissedesdepots.fr](http://caissedesdepots.fr)



Merci de votre participation nombreuse



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*